

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 novembre 2011
(convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LOTHAIER Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet métropolitain : « 5 sens pour un Bordeaux métropolitain »

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Lancée en avril 2010 sous l'appellation Bordeaux Métropole 3.0, la démarche de prospective territoriale que La Cub a menée pendant un an et demi, a permis, à travers de nombreux temps d'échanges, d'avancer progressivement dans l'élaboration du projet métropolitain de l'agglomération bordelaise. Pour La Cub, l'enjeu est d'anticiper l'avenir, d'illustrer une ambition et de mettre en perspective les évolutions possibles pour mieux outiller la décision publique, à travers différents leviers, processus ou modes de coopération qui sont détaillés dans le texte du Projet Métropolitain.

Le projet métropolitain a fait l'objet, dans une version provisoire, d'une présentation très détaillée quant à son contenu et sa méthode d'élaboration, lors du Conseil communautaire du 8 juillet 2011. Le présent rapport se concentre donc sur les dernières phases d'élaboration et de concertation autour de ce projet, les modifications et enrichissements qui ont été apportés au texte et sur la suite de la démarche, dont ce vote marque un jalon primordial.

I. L'aboutissement de la démarche de construction du projet métropolitain :

L'élaboration du projet métropolitain a été un processus de longue haleine, à la hauteur de l'ambition fixée par les élus communautaires pour les 20 prochaines années. D'avril 2010 à novembre 2011, La Cub a ouvert un champ de réflexion très large auquel elle a associé de très nombreux acteurs, près de 15 000 personnes ayant au total participé à cette démarche prospective.

L'écriture du texte a été réalisée dans le cadre d'un dialogue régulier et constructif avec les élus de La Cub, les communes, les grands partenaires et l'association de la population. Il s'agit donc d'une démarche itérative dans laquelle des versions successives du document ont été rédigées, intégrant chaque fois les nouvelles idées, compléments, propositions recueillis dans le cadre de ces échanges.

Ce projet est donc le fruit d'une démarche partenariale et a su intégrer les acquis d'une participation très large :

- La Cub a reçu plus de 50 contributions à cette démarche, dont celles de 15 communes. La première version du projet métropolitain s'est construite sur ce socle collectif.
- Puis les premières versions du texte ont été soumises au grand public via la Semaine de la Fabrique métropolitaine, en avril 2011, et le site www.participation.lacub.fr.
- La Cub a également organisé, en partenariat avec les 27 communes, un cycle de Rencontres métropolitaines. Des enseignements très riches ont émergé de ces rencontres, sur différentes thématiques comme l'emploi ou les déplacements.
- ce processus participatif a été finalisé avec un questionnaire grand public pendant le mois de juillet 2011, pour lequel La Cub a reçu plus de 7 000 réponses ; ainsi que par des études qualitatives auprès de publics traditionnellement absents de démarche de participation, qui se sont déroulées début septembre 2011 ; tout cela pour compléter les retours sur l'ambition métropolitaine portée par La Cub et l'appréhension de la métropole des 5 sens, au centre de ce projet.

Les derniers mois de cette démarche ont donc été consacrés à la finalisation du texte, en intégrant les points saillants des phases de participation, mais aussi des éléments issus de l'avis des 27 communes et de nos grands partenaires institutionnels, sollicités à la suite du débat d'orientation au Conseil du 8 juillet 2011.

Par ailleurs, a été organisée le 27 octobre 2011, en présence d'environ 800 personnes, une grande soirée de restitution qui a permis la présentation du texte au public et surtout l'expression par les élus communautaires de l'ambition que représente ce projet, en terme de développement du territoire. D'autre part, ce temps d'échanges a permis d'annoncer la suite de cette démarche, autour de la mise en œuvre de la « coopérative métropolitaine ».

Le vote du Conseil le 25 novembre marque donc l'aboutissement de cette démarche d'élaboration. Du fait de son positionnement institutionnel, il revient à La Cub d'être le garant de l'ambition métropolitaine du territoire et d'assurer le rôle de maître d'œuvre de ce projet. A ce titre, le vote par le Conseil de communauté constitue une temps fort : ce texte, qui n'a pas de portée réglementaire mais bien politique, engage la communauté urbaine autour de l'ambition et des objectifs d'un territoire plus juste, plus responsable, plus solidaire, plus attractif, pour les années à venir.

II. Les dernières évolutions du texte du Projet métropolitain :

A. Finalisation des 12 travaux métropolitains :

Le texte définitif du Projet métropolitain, tel que soumis à l'adoption du Conseil communautaire, est assez proche de la version qui a fait l'objet d'un débat d'orientations le 8 juillet 2011. En effet, la structuration du texte dès ce premier débat, présentait une forme aboutie, cohérente et relativement complète.

Ce projet s'est en effet construit au moment où un certain nombre de projets structurants sont engagés sur le territoire et devraient connaître leur réalisation dans la décennie à venir, et alors que des points de consensus forts, sur lesquels le projet métropolitain peut

s'appuyer, émergent : place de la nature, gestion raisonnée des ressources, respect des identités et en même temps nécessaire recentrage métropolitain notamment pour lutter contre l'étalement urbain...

Ce texte repose donc sur un certain nombre de valeurs, qui constituent le socle de la métropole bordelaise de 2030. Ces valeurs métropolitaines s'expriment en 5 sens :

- une métropole « solidaire », favorisant l'entraide et le partage ;
- une métropole « stimulante », favorisant les initiatives, la recherche et l'innovation ;
- une métropole « sobre », économe dans l'exploitation et l'usage des ressources naturelles ;
- une métropole « sensible », attentive au bien être de tous ;
- une métropole « singulière », préservant son identité et se distinguant des autres grandes villes.

De plus, afin de mettre en oeuvre cette métropole des 5 sens, le Projet Métropolitain propose une évolution de nos modes de faire, autour de la notion de « coopérative métropolitaine » : cela consiste à privilégier des modes de faire fondés sur la solidarité et la coopération, au profit de tous. Cette volonté de co-produire la métropole, qui transparaît dans le mode même d'élaboration du projet, apparaît comme un gage de justesse de l'engagement public à long terme.

Enfin, pour que ce projet ne reste pas lettre morte, le texte énonce 12 travaux, 12 leviers d'action qui doivent permettre d'incarner la dynamique métropolitaine et de matérialiser nos ambitions à travers ces programmes mobilisateurs.

C'est sur ce dernier point que porte la principale évolution du texte. En effet, suite à la présentation au Conseil de juillet des 12 thématiques proposées, un travail de définition précise des axes d'action correspondant à chacune d'entre elles a été effectué. Le texte définitif du projet métropolitain présente donc avec ces 12 travaux de véritables leviers de transformation du territoire, capables de changer les modalités de l'action publique par leurs effets d'entraînement sur les champs d'intervention de La Cub ou d'autres acteurs collectifs.

B. Intégration des éléments issus de la participation et des retours des communes :

1. Processus de participation :

Les mois de juillet et de septembre 2011 ont permis de finaliser le processus de participation autour de l'élaboration de ce projet, avec le recours à une enquête quantitative et par des études qualitatives auprès de publics traditionnellement absents des démarches de participation.

Dans l'optique de la soirée de restitution du 27 octobre, un bilan de la participation a été élaboré, qui présente les grands enseignements de cette démarche :

- des valeurs et ambitions partagées :

Globalement, les grandes valeurs du projet métropolitain semblent partagées : la concertation a permis de confirmer l'importance d'un équilibre entre le développement d'une métropole ambitieuse, ouverte et en mouvement et la préservation de la qualité de vie d'une agglomération qui concilie l'urbain et le rural. Au-delà du partage de ces grandes valeurs, la concertation a notamment fait ressortir deux grand types d'attentes, avec des temporalités différentes : à court terme, des préoccupations urgentes et, à plus long terme, des souhaits, des ambitions pour la métropole 2030.

- des préoccupations actuelles, des actions jugées prioritaires : l'emploi et les déplacements :

La question de l'accès à l'emploi est apparue comme l'une des premières préoccupations de la population, un préalable sans lequel il est impossible de se projeter collectivement pour construire la métropole de 2030. En partie liée à la problématique de l'accès à l'emploi dans la métropole, la question des transports est également très présente et une demande de solutions concrètes et mises en place rapidement a été formulée.

Ces préoccupations ont été prises en compte dans l'écriture du projet métropolitain, où des pistes d'actions pour le développement de l'emploi ont été proposées, en prêtant une attention forte sur la qualité de ces emplois. Concernant la question des déplacements, si l'accent est bien sûr mis sur le développement des transports en commun, en accord avec les attentes des habitants, une réflexion plus large sera rapidement amorcée sur l'amélioration des différents types de mobilité sur le territoire métropolitain, à travers le « Grenelle » des mobilités.

- des souhaits pour 2030 : préserver la qualité de vie et renforcer la solidarité, le lien social :

Si le développement de la métropole semble plutôt bien accueilli et évoque un territoire plus dynamique, quelques craintes sont présentes concernant la dégradation de la qualité de vie, notamment liées à l'augmentation du nombre d'habitants. Pour répondre à cette inquiétude, le fil conducteur du projet métropolitain est bien de préserver la qualité de vie propre à l'agglomération, tout en proposant davantage de logements accessibles à tous, insérés dans des lieux de vie et d'intensité urbaine : c'est le principe de la densité raisonnée, qui s'attachera à préserver la part des espaces verts et naturels de l'agglomération. Ce principe permet également de répondre aux inquiétudes concernant l'accessibilité des logements dans l'agglomération : construire les nouveaux logements dans La Cub permettra de maîtriser l'augmentation des prix de ceux-ci.

La notion de solidarité a également été très soulignée, avec un accent particulier sur l'importance du lien social. Les citoyens souhaitent ainsi voir leur territoire davantage animé, de jour comme de nuit, et proposer des activités variées, des événements festifs, culturels, des animations qui rassemblent et permettent de créer du lien, des échanges. Ils ont également formulé le souhait d'une culture abordable pour tous, par son prix mais aussi par les lieux où elle est présente et par le contenu qu'elle propose. Cette demande d'une métropole vivante, animée, ouverte aux autres a également été prise en compte dans l'écriture du projet.

Enfin, le souhait des habitants de continuer à participer sur les projets mis en œuvre par la métropole trouve un écho dans le projet métropolitain, avec l'idée que ce projet doit se concrétiser dans la « coopérative métropolitaine ».

2. Retours des communes :

Suite au débat d'orientation du Conseil communautaire, le texte du Projet Métropolitain a été soumis aux conseils municipaux des 27 communes pour que ceux-ci puissent en débattre, accompagné d'un travail de l'A'urba sur les enjeux communaux du projet métropolitain, qui permet d'identifier des thèmes qui seront au cœur de la déclinaison opérationnelle du Projet Métropolitain.

Ces débats ont été très riches et ont permis à la fois de faire évoluer le projet mais aussi de poser des jalons ou des éléments de réflexion qu'il faudra traiter dans la mise en œuvre du projet métropolitain.

Ces débats ont porté sur de nombreux points : l'objectif démographique et ses conséquences (densité et habitat), la mobilité, la nature, l'emploi et le développement économique, les identités locales et la place des communes dans la métropole, l'articulation du projet métropolitain avec les autres documents stratégiques ou réglementaires et les moyens de sa mise en œuvre. Il ne s'agit pas ici d'en dresser un panorama complet mais de revenir sur quelques éléments fondamentaux.

- la métropole millionnaire :

La question des prévisions démographiques et l'objectif de métropole millionnaire ont été les points saillants des débats en conseils municipaux. Les échanges ont porté sur plusieurs aspects de la métropole millionnaire, à la fois la donnée quantitative et les raisons de cette ambition démographique. La métropole millionnaire soulève également des questions sur la répartition des nouvelles populations, sur les relations entre les communes mais aussi entre l'agglomération et les communes périphériques. La conclusion partagée est qu'il est indispensable de respecter un équilibre global du territoire et de travailler en coopération avec les territoires voisins.

A partir des retours des communes, le texte du projet a donc été précisé sur cette question. Sans se focaliser sur le nombre d'un million d'habitants à horizon 2030, il est bien question aujourd'hui d'une croissance démographique soutenue à assumer pour le cœur d'agglomération, c'est-à-dire sur le territoire de La Cub. L'enjeu est de faire en sorte que les nouveaux habitants de la métropole bordelaise s'installent à l'avenir de préférence dans l'agglomération au lieu de se disperser sur le territoire girondin. D'où l'objectif, fixé par le SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise, de parvenir à concentrer dans le cœur d'agglomération la majeure partie de cette population supplémentaire.

Bien sûr, l'ambition de la métropole millionnaire exprimée par le projet métropolitain se construit sur un projet territorial global, dont les traductions aux différentes échelles demanderont à être précisées dans les stratégies locales. Il sera nécessaire de préciser la manière dont ce sujet est abordé dans la construction des documents de planification intéressant le territoire, notamment le SCOT et le PLU.

Les premiers retours des débats communaux sur ces questions montrent une forte disparité d'appréciation des potentiels d'accueil exprimés par les communes en fonction des premiers éléments d'analyse. Un travail est en cours de quantification des objectifs en terme de production de logement à l'échelle du PLU/PLH, sur une portée de 10 ans. Certaines communes apparaissent déjà en mesure aujourd'hui de satisfaire, voire de dépasser les chiffres théoriques produits par l'A'urba, d'autres sont en deçà et apprécient comme difficile, voire inatteignable, l'objectif théorique. Il est évident que seul l'aboutissement de ce travail essentiel au sein des communes permettra de préciser le potentiel d'accueil des territoires à 10/20 ans et la nécessité éventuelle d'une consolidation de l'objectif « millionnaire ».

De plus, ces grands équilibres partagés aujourd'hui au niveau du SCOT vont faire l'objet d'échanges et de discussion avec les autres territoires girondins, dans le cadre du dialogue à venir au niveau de l'Inter-SCOT, destiné à construire une vision globale et équilibrée de ce que pourrait être le projet d'accueil de l'ensemble du territoire girondin à 20 ans.

- l'emploi et le développement économique :

Ce thème a été au centre des phases participatives mais se retrouve également fortement dans les retours des communes. Il s'agit notamment de la nécessité de mettre la dimension économique au cœur des projets urbains. En matière d'emploi, la collectivité peut envoyer des signes forts à l'ensemble des composantes du monde économique et social, en agissant sur des leviers qui lui sont propres (commande publique par exemple). D'autre part, le développement économique et la richesse de la métropole devront profiter à l'ensemble du territoire.

Si la métropolisation va engendrer une dynamique économique, notamment en matière d'économie résidentielle, la métropole doit assurer un équilibre entre les secteurs économiques et pour cela préserver voir ramener les emplois industriels. Le développement de filières innovantes et les nouvelles formes d'économie (l'économie sociale et solidaire par exemple) pourront être aussi des pistes de travail.

Cette thématique a bien sûr était intégrée plus fortement dans le texte final du projet métropolitain. Des développements conséquents sur la prise en compte de ces problématiques ont été ajoutés dans « La métropole solidaire » et « La métropole stimulante ».

3. Retours des partenaires :

De nombreux partenaires institutionnels ont participé à la démarche menée par La Cub, au sein d'un comité technique partenarial consacré au projet métropolitain : l'Etat (préfecture de la Gironde, secrétariat général aux affaires régionales), le Conseil général de la Gironde, le Conseil régional d'Aquitaine, la Banque de France, La Caisse des dépôts et consignations, la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture, l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, le Sysdau, le GPV Hauts de Garonne, l'A'urba et le Centre d'architecture Arc-en-Rêve.

Plusieurs de ces partenaires ont fait part ces dernières semaines d'un avis officiel à La Cub sur le texte du projet métropolitain.

Le préfet de la Gironde a souligné l'intérêt de la démarche engagée depuis quelques mois, mettant notamment en exergue « le processus collectif » et la large concertation initiés par La Cub. L'Etat soutient le socle de valeur des 5 sens et la mise en place d'une coopérative métropolitaine et exprime la nécessité de rendre ce projet opérationnel, en en assurant une mise en œuvre et un suivi collectif avec les territoires voisins (dans le cadre de la démarche InterSCot engagée par le Conseil général de la Gironde et l'Etat) et en précisant les modalités de portage des douze travaux. Enfin, l'Etat a rappelé les problématiques centrales au cœur de la stratégie métropolitaine que sont la mobilité, le logement, la prévention des risques d'inondation, la ressource en eau et l'approvisionnement en matériaux de la métropole.

Le PRES de l'Université de Bordeaux a souligné la pertinence et la qualité du projet. Dans le cadre des nouvelles manières de faire et dans l'optique de « construire ensemble une grande métropole universitaire internationale », l'Université propose d'approfondir trois axes particuliers : la concrétisation du lien institutionnel entre La Cub et l'Université dans le cadre de la coopérative métropolitaine, la poursuite de la métropolisation de l'Université et le développement de la mobilisation des compétences universitaires sur des thématiques territoriales partagées.

De nombreux partenaires ont également fait part informellement de leur retour. C'est le cas par exemple du Conseil général, qui a souscrit à cette démarche, tout en insistant également sur la nécessité de concilier cette ambition métropolitaine avec les projets portés par les autres territoires girondins.

III. Les suites de l'adoption du projet métropolitain : pour une « coopérative métropolitaine » en actes :

Le dernier trimestre 2011 marque donc l'aboutissement du Projet métropolitain, avec le vote du texte final par le Conseil communautaire. Toutefois, si ce vote clôt la phase d'élaboration du projet métropolitain, il ouvre pour la suite une phase de mise en œuvre qui est incarnée par le lancement de la « coopérative métropolitaine ».

Ce concept de coopérative traduit l'esprit et la manière de faire pour réussir la mise en œuvre, dans les années qui viennent, des ambitions portées par ce projet. En effet, ni La Cub ni aucun autre acteur public ne pourra construire seul le futur d'un territoire aussi riche et divers. Il est nécessaire pour voir s'incarner cette métropole désirée que nous nous appuyions sur l'intelligence collective et les forces de chaque acteur.

Un premier séminaire sera organisé en décembre pour lancer la « coopérative métropolitaine », c'est-à-dire engager les discussions sur la mise en œuvre opérationnelle des principes et leviers d'actions contenus dans le projet métropolitain. Les modalités de fonctionnement de cette coopérative sont à finaliser mais elle sera partenariale et citoyenne, les habitants ayant exprimé en nombre le souhait de continuer à participer à la construction des projets mis en œuvre par la métropole.

Nouvelle manière de travailler, fondée sur la solidarité et la coopération, la « coopérative métropolitaine » associera une variété de représentants des acteurs privés, publics,

institutionnels mais aussi les citoyens concernés par les projets sur lesquels elle interviendra. Son ambition sera également, conformément à la demande formulée par de nombreux habitants, de laisser une grande place et de favoriser les initiatives des citoyens et des associations en accompagnant leurs projets. Dans la mise en œuvre du projet métropolitain, la « coopérative métropolitaine » s'attachera à orienter ses premiers travaux pratiques vers les demandes prioritaires des habitants : emploi, déplacements, lien social et qualité de vie dans l'agglomération.

D'ores et déjà, il est possible de préciser certains axes de travail qui pourraient être retenus :

- organisation d'un cycle annuel de réflexion sur un thème majeur du projet métropolitain (l'emploi par exemple), avec des ateliers thématiques et géographiques, une métropole invitée sur ce thème, et un plan d'action partenarial à la clé ;
- un temps fort annuel autour de l'ambition métropolitaine, comme cela s'est fait lors de la semaine de la Fabrique métropolitaine en avril 2011, concluant le travail sur le thème dédié et associant tous les acteurs le souhaitant au suivi de l'avancée du projet métropolitain.

L'aspect le plus important de cette coopérative est bien l'esprit de coopération des acteurs publics et privés (citoyens, entreprises, associations) autour des grands thèmes de la vie de notre territoire. Ce sera un espace permanent de travail, d'informations, d'échanges, d'expérimentations permettant à tous ceux qui le souhaitent d'y être associés. Cet esprit de coopération a été préfiguré, du côté des acteurs institutionnels, par la mise en place du comité des grands projets, animé par l'A'urba. Il est donc proposé que ces nouvelles manières de faire soient au cœur de l'action communautaire dès la fin de l'année 2011 sur un thème d'actualité, celui de la mobilité, avec le lancement du « Grenelle » des mobilités.

Cela ne sera pas le seul axe de travail bien sûr puisque, dès 2012, outre les déclinaisons opérationnelles détaillées ci-dessus, une partie des 12 travaux du projet métropolitain commenceront à être mis en œuvre, en partenariat souvent avec une ou plusieurs des 27 communes de La Cub. D'autre part, le projet métropolitain sera, dans les mois qui viennent, le cœur ou « la matrice » de nombreuses déclinaisons opérationnelles, dont le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU 3.1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le débat d'orientations sur le projet métropolitain en Conseil de communauté du 8 juillet 2011,

VU les avis des conseils municipaux sur la version provisoire du projet qui leur a été communiquée suite au conseil du 8 juillet 2011,

VU les avis des autres partenaires publics et institutionnels sur la version provisoire du projet,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

la démarche d'élaboration du projet métropolitain a permis une large réflexion sur les ambitions du territoire communautaire à l'horizon 2030 et la construction partenariale d'un projet structurant pour l'action communautaire dans les années à venir.

DECIDE

Article unique :

D'adopter le projet métropolitain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

M. Millet et le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

Mme. FRANÇOISE CARTRON